



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ET LES SEYCHELLES PARVIENNENT A UN ACCORD POUR SOUTENIR UN PROJET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN.

Les pays du Club de Paris, l'Afrique du Sud (participant ad hoc au Club de Paris), et les représentants de la République des Seychelles se sont réunis à Paris le 25 février 2015 et se sont accordés sur une opération de remboursement par anticipation des dettes rééchelonnées par le Club de Paris en 2009, qui vise à soutenir un projet de conservation de l'environnement marin.

Les créanciers du Club de Paris et l'Afrique du Sud ont accepté un rachat partiel de la dette des Seychelles avec décote. Chacun des pays créanciers décidera s'il prendra part à cette opération. Plusieurs créanciers ont d'ores et déjà annoncé leur intention d'y procéder, avec un taux de participation record de 91% des créances éligibles. La France s'est engagée à faire un effort bilatéral additionnel.

Cette opération permettra au gouvernement de la République des Seychelles de financer un projet de conservation de l'environnement marin et d'adaptation au changement climatique des Seychelles, tout en réduisant dans le même temps la part de dette libellée en devise. Cette opération contribuera à réduire la vulnérabilité de l'économie seychelloise.

Il s'agit du 14^{ème} remboursement par anticipation que les membres du Club de Paris, un forum efficace et coordonné œuvrant au recouvrement de créances, opèrent depuis 1997. Cette opération de gestion active de la dette permet au pays débiteur de rembourser sa dette avant le terme prévu par l'échéancier initial, tirant ainsi profit de performances économiques positives.

Le montant de la dette éligible des Seychelles à l'égard du Club de Paris est d'environ 30 millions de dollars. Le remboursement anticipé aura lieu entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2015, après conclusion des accords bilatéraux de mise en œuvre.

Ce remboursement anticipé reflète les bonnes performances économiques et financières des Seychelles, la saine stratégie de gestion de la dette du gouvernement et son engagement en faveur de la protection de l'environnement et de l'Economie Bleue.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers, rassemblant les représentants des gouvernements des principaux pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris créanciers de la République des Seychelles sur les dettes éligibles au remboursement anticipé sont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. L'Afrique du Sud a également indiqué son intention de participer, en sa qualité de participant ad hoc.

3. La délégation de la République des Seychelles était conduite par Monsieur Jean Paul ADAM, Ministre des Finances, du Commerce et de l'Economie bleue. La réunion était présidée par Monsieur Anthony REQUIN, Co-Président du Club de Paris.

Note technique

La dette de la République des Seychelles due aux créanciers du Club de Paris éligible à l'opération de remboursement anticipé s'élève à environ 30 millions de dollars (en valeur faciale), devant être payés jusqu'au 1^{er} Janvier 2022.